

Paris, 30 mars 2011



Groupe Socialiste du Sénat

## LE GROUPE SOCIALISTE COMMUNIQUE

### Projet de loi immigration : des amendements socialistes adoptés

Au nom du groupe socialiste du Sénat, **Richard YUNG**, sénateur représentant les Français établis hors de France, **Alain ANZIANI** sénateur de la Gironde et **Jean-Pierre SUEUR**, sénateur du Loiret, **se félicitent de l'adoption par la commission des lois de quatre amendements socialistes tendant à abroger des dispositions inacceptables du projet de loi relatif à l'immigration** qui avaient été supprimées en première lecture au Sénat, puis rétablies en seconde lecture à l'Assemblée nationale.

**Les sénateurs socialistes ont obtenu l'abrogation des dispositions visant à restreindre la possibilité ouverte à des étrangers malades, atteints de pathologies particulièrement lourdes, de bénéficier d'un titre de séjour pendant le temps nécessaire à leur traitement.**

**Ils ont obtenu la suppression des dispositions restreignant le pouvoir d'appréciation des juges**, en faisant adopter deux amendements supprimant les dispositions relatives à la « purge des nullités » en appel des jugements de prolongation du maintien en zone d'attente et des jugements de prolongation de la rétention administrative.

**Lors de l'examen du texte en séance publique, ils demanderont la suppression d'autres mesures encore en discussion** : pénalisation des « mariages gris » ; zones d'attente ad hoc ; interdiction de retour sur le territoire français ; inversion de l'ordre d'intervention des juges judiciaire et administratif ; allongement de la durée de rétention ; etc..

**Ils proposeront également de rétablir des dispositions** qui avaient été introduites en première lecture à l'initiative du groupe socialiste du Sénat : simplification de la procédure de renouvellement des titres d'identité ; introduction d'un recours suspensif contre les arrêtés de reconduite pris dans le cadre de la procédure dite « Dublin II » ; etc.